

Pôle services vétérinaires
Service : santé, protection animale et environnement
Bureau : protection de l'environnement, sous-produits et
alimentation animale

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le 13/03/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/02/2023

Contexte et constats

Publié sur 

SCEA PORCHERE de la VOIE ROMAINE

Chemin des Romains
51320 Saint-Ouen-Domprot

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/02/2023 dans l'établissement SCEA PORCHERE de la VOIE ROMAINE implanté Chemin des Romains 51320 Saint-Ouen-Domprot. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA PORCHERE de la VOIE ROMAINE
- Chemin des Romains 51320 Saint-Ouen-Domprot
- Code AIOT : 0055100290
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La SCEA Porchère de la Voie romaine exploite un élevage de porcs autorisé (Arrêté préfectoral n° 2010-A-117-IC du 17/05/2010).

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à

l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
2	Stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-II	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
4	Stockage des effluents	Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 21.2	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
5	Aménagement des locaux – Imperméabilité – Étanchéité	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23-I	/	Lettre de suite préfectorale	4 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23-I	/	Sans objet
3	Stockage des effluents	Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 21.2	/	Sans objet
6	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 17.2.2	/	Sans objet
7	MTD2 Effets sur l'environnement, amélioration des performances globales	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42	/	Sans objet
8	MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42	/	Sans objet
9	MTD29 Surveillance des paramètres de procédé	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Lors de la visite, du lisier était présent dans le milieu naturel en plusieurs endroits. Ces non conformités ont été corrigées pour partie, à la date de rédaction du présent rapport.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23-I
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "Tous les effluents d'élevage sont collectés par un réseau étanche et dirigés vers les équipements de stockage ou de traitement des eaux résiduaires ou des effluents d'élevage. [...]"
Constats : Présence de lisier dans le milieu extérieur : - provenant d'une brèche dans le muret de parpaings délimitant la partie extérieure d'une gaine de ventilation d'un bâtiment et s'étendant en aval de cette ouverture; - autour de parties extérieures d'autres gaines de ventilation ; - le long de certains bâtiments. Comblement de la brèche et nettoyage des extérieurs effectués après l'inspection (cf. photographies transmises les 23/02/2023 et 06/03/2023). Remarque : présence de lisier sec dans le fond de gaines de ventilation de plusieurs bâtiments d'élevage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-II
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "Les équipements de stockage et de traitement des effluents d'élevage visés à l'article 2 sont conçus, dimensionnés et exploités de manière à éviter tout déversement dans le milieu naturel. [...]"
Constats : Point conforme : Absence de trace de lisier au niveau de la zone de chargement du lisier, pour épandage. Points non conformes : - présence de lisier séché autour de deux préfosse extérieures non couvertes, situées respectivement entre deux bâtiments d'engraissement et entre un bâtiment d'engraissement et un bâtiment pour les animaux sevrés ; Nettoyage des extérieurs après l'inspection (cf. photographies transmises les 23/02/2023 et 06/03/2023). - présence de lisier sec autour d'une pompe.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2 mois

N° 3 : Stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 21.2
Thème(s) : Élevage, Pollution [...] Un double dispositif de sécurité permet d'éviter tout déverse
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "[...] Un double dispositif de sécurité permet d'éviter tout déversement accidentel du lisier, en périodes d'épandage et hors périodes d'épandage."
Constats : Vus - à proximité des lagunes, le dispositif de coupure électrique de la pompe, - le dispositif en Y avec retour dans la lagune, prévus dans la demande d'autorisation.
Observation : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 21.2
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "[...] Des contrôle de l'étanchéité sont réalisés semestriellement (périodes de hautes eaux et basses eaux définies à l'article 19.2 du présent arrêté), à partir d'échantillons prélevés en amont (au niveau du forage) et en aval (au niveau du piézomètre) du site. Les paramètres suivants sont analysés [...] : nitrates, nitrates, ammoniacque [...]"
Constats : Des analyses sont effectuées sur l'eau de forage prélevée au niveau d'un bâtiment d'élevage (fréquence et paramètres analysés non examinés). Aucune analyse n'a été réalisée depuis plusieurs années sur de l'eau prélevée au niveau du piézomètre.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2 mois

N° 5 : Aménagement des locaux – Imperméabilité – Étanchéité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23-I
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "Tous les effluents d'élevage sont collectés par un réseau étanche et dirigés vers les équipements de stockage ou de traitement des eaux résiduaires ou des effluents d'élevage. [...]"
Constats : - Absence de dispositif de collecte des effluents produits au niveau du quai d'embarquement. - Présence de lisier dans le milieu extérieur, à l'extrémité du quai d'embarquement. Nettoyage des extérieurs après l'inspection (cf. photographies transmises les 23/02/2023 et 06/03/2023).
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 4 mois

N° 6 : Moyens de lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 17/05/2010, article 17.2.2
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : "L'établissement dispose d'une réserve d'eau de 120 m3 ."
Constats : Vus - une réserve remplie d'eau à l'emplacement prévue pour la réserve incendie, - un poteau incendie.
Observation : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : MTD2 Effets sur l'environnement, amélioration des performances globales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, Meilleures techniques disponibles (MTD) 2
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Entreposer les cadavres d'animaux de manière à prévenir ou à réduire les émissions.
Constats : Présence d'une remorque fermée réfrigérée pour le stockage des cadavres. Pas de fuite constatée.
Observation : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 3
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Alimentation multiphase au moyen d'aliments adaptés aux besoins spécifiques de la période de production. Utilisation d'additifs autorisés pour l'alimentation animale qui réduisent le phosphore total excrété (par exemple, phytase).
Constats : Vue la composition des aliments distribués aux différents stades d'engraissement : - alimentation multiphase - présence de phytases.
Observation : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : MTD29 Surveillance des paramètres de procédé

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 29
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : La MTD consiste à surveiller les paramètres de procédé suivants, au moins une fois par an. Nombre d'animaux entrants et sortants, y compris naissances et mortalités, le cas échéant.
Constats : Vus les registres d'entrées et sorties des animaux.
Observation : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet